



COMMUNIQUÉ 2018/02

Pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions le programme « Premiers secours en santé mentale », annoncé dans un communiqué commun en date du 2 mai 2018, l'INFIPP, Santé Mentale France et l'UNAFAM viennent de créer une structure commune appelée « Premiers secours en santé mentale France » (PSSM France).

Cette association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 a été constituée le 20 juin 2018. La déclaration de création de l'association vient d'être déposée.

L'objectif de l'association est de lutter contre la stigmatisation des personnes atteintes de troubles psychiques. Pour cela elle adaptera à la France le programme créé en Australie sous le nom de « Mental Health First Aid » et déjà mis en œuvre dans plus de 20 pays dans le Monde, dont 5 – et bientôt 8 – en Europe. L'ambition de PSSM France est que 500 000 personnes soient formées en 10 ans.

Son siège est abrité par l'INFIPP, au 26 rue de Pressensé à Villeurbanne, dans la Métropole de Lyon.

L'Assemblée constitutive a désigné son Conseil d'administration et son Bureau.

La Direction générale de la santé et l'Agence nationale de santé publique participeront au pilotage de l'association. Le démarrage du programme « premiers secours en santé mentale France » est également soutenu par la Fondation de France.

Le bureau est provisoirement constitué par :

- Un président, Jacques Marescaux (Santé Mentale France),
- Une trésorière, Béatrice Borrel (UNAFAM),
- Un secrétaire, Mickaël Bardonnnet (INFIPP).



PSSM France accueillera une délégation australienne du 9 au 13 juillet à Lyon, pour former un groupe de 16 instructeurs et lancer le programme d'ici le début de l'année 2019.

Villeurbanne, le 20 juin 2018

Contacts :

- Jacques Marescaux : j.marescaux@santementalefrance.fr
ou 01 45 96 06 36
- Béatrice Borrel : beatrice.borrel@unafam.org ou 01 53 06 36 46
- Brian Smith : b.smith@infipp.com ou 04 72 69 91 70